



Mairie de Jujurieux

12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr

PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 16 septembre 2025 à 20h

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Michel BLANCHET, Joël BROYER, Christophe EUSEBE, Fabienne FASQUELLE, Laurence MOUROT et Joëlle PELLUET.

Absents représentés : Jérôme BEGON qui donne pouvoir à Fabienne FASQUELLE, Frédéric MONGHAL qui donne pouvoir à Anne BOLLACHE, Laure MARTIN qui donne pouvoir à Joël BROYER

Absent : Christine FUNAZZI

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation : 11 septembre 2025

Monsieur Sébastien BOYER ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OBJET : APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE 22-07-2025

Le PV a été adopté à l'unanimité.

2. OBJET : GARANTIE FINANCIERE POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SEMCODA

Madame la maire rappelle qu'une délibération de principe pour garantir l'emprunt de la SEMCODA a été prise le 30 juillet 2024. Il s'agit de délibérer de manière ferme.
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 169449 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 3 voix (abstention) :*

- *Accorde sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 376 900 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon*

les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 169449 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 376 900 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- *La garantie est apportée aux conditions suivantes :*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- *S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.*

3. OBJET : DEDOMMAGEMENT A PARTICULIERS SUITE AUX TRAVAUX DE REMISE A NEUF DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE BIR HAKEIM

Madame le maire rappelle les faits : l'impasse du Chardonnay était reliée au réseau de la place de l'Hôtel de Ville.

Avec la nouvelle conduite d'adduction d'eau potable, elle est dorénavant reliée au réseau rue Bir Hakeim. Ce dernier a plus de pression que le précédent car il est relié au réservoir du plan.

De ce fait, lorsque le raccordement s'est fait, des fuites chez les riverains sont apparues. La commune a alors fourni des réducteurs de pressions pour certaines habitations et d'autres personnes en ont acheté eux-mêmes. Ils ont tous été installés par l'entreprise Vincent qui faisait les travaux.

Le soir, les habitants du hameau du Bévier appelaient pour dire qu'ils n'avaient plus d'eau. La commune a alors fermé la vanne vers le restaurant « la Cantine du Château » pour partager le village sur les deux réseaux existants, desservis par le réservoir du plan et par le réservoir des châtaigniers. Le secteur de la place s'est trouvé alors avec une pression importante. Les logements n'ayant pas de réducteur de pression ont connu les dégâts suivants : groupes de sécurité de chauffe-eau qui ont lâché.

Afin d'apporter une équité entre les différents utilisateurs du réseau d'eau potable rue Bir Hakeim, impasses attenantes et sur la place de l'hôtel de Ville, Madame le maire propose de dédommager les factures de réparation avec un plafond maximum de 90,00 € (sur fourniture d'un justificatif). Monsieur Christophe Eusèbe propose de rembourser intégralement les factures.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 1 voix (contre) :*
- *Accepte la proposition de Madame le Maire pour un remboursement avec un plafond maximum de 90,00 €*
 - *L'autorise à faire les démarches nécessaires auprès des usagers et du Trésor Public*

4. OBJET : REMBOURSEMENT AUX AGENTS COMMUNAUX DES AIDES ACCORDEES PAR LE FIPHFP

Madame le maire présente le dispositif :

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés, a l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette disposition par l'obligation de versement d'une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lorsque l'employeur public n'atteint pas ce taux.

En contrepartie, le FIPHFP finance des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Dans certaines situations, les agents de la commune de Jujurieux sont amenés à faire l'avance de frais relatifs à leurs équipements spécifiques (par exemple : achat de prothèses auditives...).

Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charges (CPAM, Mutuelle...), peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour toute ou partie de la dépense.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De donner son accord pour le remboursement aux agents concernés des sommes qu'ils auront avancées dans la limite attribuée par le FIPHFP et perçue par la commune.*
- *Autorise Madame le maire à effectuer toutes démarches ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

5. INFORMATIONS DIVERSES

- La région AURA a mis en place une navette entre Chenavel et La Route pour rejoindre le bus qui va au lycée
- Le département a envoyé la notification de la compensation franco-genevoise ; elle s'élève à 12 553.01€
- La subvention DETR pour les travaux de DECI à la ZA a été accordée ; elle s'élève à 8 524€
- Le salon des maires aura lieu le vendredi 10 octobre à partir de 10h. Tout le monde peut participer
- Nous avons reçu un document cadre de la DDT concernant des zones d'implantation de champ de panneaux photovoltaïques. Nous avons émis un avis négatif pour presque tous les terrains sauf 3 : 1 situé aux Brotteaux, 1 en dessous du terrain communal à Chenavel où a lieu le ball-trap et 1 situé au-dessus de la route RD12 Sous Chaly.
- La commune participera à la campagne « Octobre Rose »
- Point sur la rentrée scolaire : l'effectif est de 210 élèves, dont 14 seulement en petite section (habituellement on en a une vingtaine)
- Point sur le cimetière : le grand battant est fermé à clé. Les entreprises de pompes funèbres travaillant habituellement ont été informées. La clé est à récupérer en mairie
- Sur les 620 concessions, 65 sont échues (contre 143 lors de l'inventaire en 2022)
- Déchets accumulés sur le local poubelles du bâtiment Semcoda, 922 route de Corlier. Le bailleur a été prévenu de venir nettoyer
- La borne IRVE va être installée sur le parking derrière la mairie en octobre

6. QUESTIONS DIVERSES

Laurence Mourot demande comment ça se passe pour le budget 2026. Madame le maire lui répond qu'il y a deux possibilités. Soit le budget se fait par la nouvelle équipe élue, mais le temps imparti sera trop court. Soit c'est le conseil actuel qui le fait. Ce sera la solution retenue avec un budget qui ne sera pas un budget de projet. La nouvelle équipe pourra prendre les décisions modificatives pour l'adapter aux projets qu'elle aura.

Joël Broyer : * demande en juin pour un câble de téléphonie qui pend à l'entrée de Chaux. Orange a été relancé plusieurs fois mais toujours pas d'intervention à ce jour. Michel Blanchet précise que la réparation sur le câble a été faite mais le câble n'a pas été tendu. Madame le maire précise que tant que les communications passent, Orange n'intervient pas. Elle propose de voir Orange réseau au salon des maires à Bourg.

* demande un point sur la ligne HTA enfouie à l'entrée de Chaux. Michel Blanchet répond que la route ne sera pas fermée pendant le raccordement de la ligne enfouie sur le chemin des follières et la ligne déjà enfouie sur le chemin de pierre.

Michel Blanchet : * suite aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA, des malfaçons apparaissent : problème d'eau qui ruisselle rue de Cucuen et inonde la maison au 72, la grille vers le plateau surélevé n'est plus calée et fait du bruit, chemin des gardes et des follières : le remblaiement a été fait avec de gros cailloux, au début du chemin des follières, côté La Combe, une partie bétonnée a été faite ne permettant plus le passage des voitures, la rue de Rossand n'a pas été goudronnée. Une rencontre avec l'entreprise Guinot et le SIEA, maître d'œuvre est à organiser.

* demande de dépose de la ligne fibre entre Jujurieux et La Combe pour la coupe des arbres en bord de route. La demande a été faite il y a 7 mois et nous n'avons toujours pas de retour !

* la campagne de captation de frelons asiatiques au printemps a bien fonctionné. Donne-t-on un cadeau aux deux bénévoles qui ont aidé ? Oui à l'unanimité.

* la réunion avec le département pour les subventions aura lieu le 3 octobre à Jujurieux.

Christophe Eusèbe : * le Petit Susurrien va sortir mi-octobre et demande que les articles lui soient envoyés avant fin septembre.

* la ligne de la fibre qui va sur plan doit être dégagée.

Odile Arbillat demande où en est le projet de plantation d'arbres dans le parc. Joël Broyer, qui suit le projet, explique que le projet suit son cours avec les élèves de la MFR La Vernée et que les plantations auront bien lieu cet automne. Le projet sera présenté au prochain conseil.

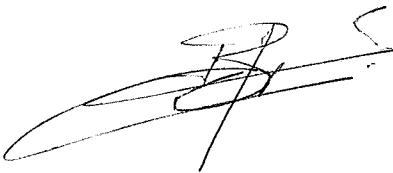
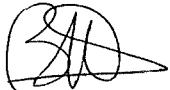
Sébastien Boyer donne l'information sur le calendrier des manifestations : un fichier excel sera envoyé à toutes les associations pour un pré-remplissage avant la réunion.

Il donne également les informations pour les personnes qui partent en « sortie du conseil municipal » le week-end du 4-5 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 04 novembre 2025

SIGNATURES	
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE	Monsieur Sébastien BOYER



Affiché en mairie et sur le site internet le

